

## Sommaire

- p. 2-3/ 30<sup>e</sup> assemblée générale
- p. 3/ Nos escapades nature
- p. 4-5/ Bridge Énergies tente de passer au vert/4 questions au maire de Nonville/L'aquaponie
- p. 6/ Un ENS pour la vallée du Lunain/Oui à l'espace naturel sensible du Marais du Lutin
- p. 7/ Pylône SFR contesté à Chevry-en-Sereine : les suites
- p. 8/ Le solaire à Esmans et Souppes-sur-Loing
- p. 9-13/ Déchets inertes du Grand Paris et d'ailleurs...
- p. 14/ Quand ma Prime Rénov' déraile
- p. 15/ 6<sup>e</sup> Rapport du Giec : il faut agir très vite

## Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906  
Mairie, 1, place Gustave-Moufrond  
77710 Treuzy-Levelay

Tél. : 01 64 70 90 09

Courriel : [ebg.gatinais@orange.fr](mailto:ebg.gatinais@orange.fr)

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

Site : [www.environnement-bg.fr](http://www.environnement-bg.fr)

## Biodiversité en danger

**Édito** **DU TONUS ET DE L'OBSTINATION** : voilà ce que vous souhaitez EBG pour l'année 2023. Et il en faudra afin de préserver ensemble l'environnement et la biodiversité dans notre Bocage gâtinais.

Un coup d'œil dans le rétroviseur de 2022 permet d'évaluer la tâche qui nous attend. Notre pays a connu l'année la plus chaude de son histoire avec une moyenne de 14,5°C, un Noël au balcon, une Saint-Sylvestre battant tous les records de douceur. **Ce bouleversement climatique va aussi de pair avec l'effondrement de la biodiversité.**

Un million d'espèces vivantes animales et végétales sur huit millions risque de disparaître dans les prochaines décennies. Les activités humaines en portent la responsabilité. Nul ne peut plus en douter.

**C'est l'une des raisons pour lesquelles le projet d'une installation de stockage de déchets inertes dans une ancienne carrière de chailles à Thoury-Ferrottes est inacceptable** (voir pages 10 et 11 du dossier).

EBG n'avancera jamais l'argument « Je ne veux pas de ça dans mon jardin » pour lutter contre tel ou tel projet. Déplacer le problème « dans le jardin d'un autre » signifierait un manque de solidarité et ne réglerait rien. En revanche, **protéger la diversité des**

**êtres vivants** (celle des oiseaux notamment à Thoury-Ferrottes) **n'est pas un caprice, mais un impératif catégorique.**



D.R.

► **Fabiola Sustendal**

présidente d'Environnement Bocage Gâtinais

## ► Diagnostic et ordonnance

À EBG, on ne joue pas l'autruche. Il faut absolument rajeunir notre association et lui impulser une dynamique plus forte. Le Bureau s'est donc réuni le 27 juillet 2022 pour poser un diagnostic et réfléchir sur le fonctionnement d'EBG. Résultat ? Les participants ont planché sur une meilleure répartition des tâches, ce qui a débouché sur la création de fiches de postes. Chacun y voit plus clair : c'est une première étape encourageante. ▮

## ► Élection du Bureau au CA du 6 octobre 2022

Huit administrateurs sur un total de dix-sept ont été élus à l'unanimité lors du Conseil d'administration du jeudi 6 octobre 2022 pour former le Bureau d'EBG jusqu'à la prochaine AG. Celui-ci se compose d'une présidente, Fabiola Sustendal ; d'une vice-présidente, Dominique Nanty ; d'une trésorière, Jeanne Brune ; d'une secrétaire, Sandra Groscaux ; d'une secrétaire adjointe, Béatrice Tellier et de trois chargés de communication, Théo Hennemann, Bruno Picoche et Josette Leclerc. ▮

## ► À l'assaut de 2023

Le n°55 d'EBG infos, que vous tenez entre vos mains aurait dû vous parvenir avant Noël. Le Bureau en avait élaboré le sommaire le 31 octobre 2022, mais l'actualité a chahuté notre calendrier. Le projet de stockage de déchets inertes à Thoury-Ferrottes a été très chronophage pour les membres actifs d'EBG (voir p. 10 et 11). Le Conseil d'administration en a évidemment discuté lors de sa réunion du jeudi 15 décembre. Il a aussi étudié d'autres sujets dont il faudra se préoccuper en 2023. ▮

Retrouvez-nous sur  
[www.environnement-bg.fr](http://www.environnement-bg.fr)

## 30<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'EBG



### Révisions à « la Vieille école »

**Rien de tel que de retourner en classe pour récapituler les actions menées depuis juin 2021 jusqu'à fin mai 2022 et pour dessiner les perspectives d'EBG. Ambiance à la fois studieuse et conviviale le 28 mai 2022 dans la salle de La Vieille École que la mairie de Voulx avait mise à notre disposition pour notre 30<sup>e</sup> AG.**

**PAS DE DOUTE :** le réchauffement climatique est bien le dénominateur commun des actions que nous avons menées et des dossiers que nous avons suivis au cours de l'exercice écoulé. Ses effets en sont hélas tangibles dans le Bocage gâtinais. Constat identique en ce qui concerne la biodiversité dont il faut enrayer la dégradation. La tâche semble parfois très lourde, mais la coopération avec France Nature Environnement Seine-et-Marne à laquelle est affilié EBG et avec l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL) entre autres met de l'huile dans les rouages.

#### Chailles, soleil et 4G

L'année 2021 a été marquée par l'enquête publique sur la carrière de chailles de Villemaréchal/Saint-Ange-

le-Vieil. Rappelons que la société GSM demandait de poursuivre durant trente ans l'exploitation d'une partie de la carrière située à Saint-Ange-le-Vieil et d'étendre cette exploitation sur la pointe nord du territoire de Lorrez-le-Bocage. Cela suppose de défricher 24,3 ha de bois et de creuser le sol sur 37,4 ha de terres agricoles. Malgré notre argumentaire aboutissant à un avis fermement défavorable, la préfecture a accédé à la demande du carrier. Et notre intervention à la Commission départementale nature, paysage et sites dans la formation spécialisée « Carrières » a été la seule à être critique. Reste à obtenir un contrôle des travaux de GSM...

Embellie à l'automne 2021 grâce au projet de centrale photovoltaïque à Souppes-sur-Loing qui a aussi fait l'objet d'une enquête publique. Enfin, un sujet qui ne fâche pas (EBG infos n°54). Mais, dans la foulée, EBG a été contacté par le collectif de Chevry-en-Sereine mobilisé contre l'implantation d'un pylône SFR 4G à l'entrée d'un hameau : le refus de communication de la part du maire a conduit à l'impasse.

Début 2022, le projet de la Zac du Moulin à Marolles-sur-Seine s'est révélé particulièrement aberrant. Porté par la Communauté de communes de Montereau, il vise à installer des entrepôts logistiques sur des >>>

# Nos escapades nature

**DEPUIS QUELQUES ANNÉES** notre association propose des balades-découvertes dans les lieux magiques du sud Seine-et-Marne. Les plus beaux endroits se trouvent souvent dans les 22 espaces naturels sensibles. Nous avons la chance d'être accompagnés de guides naturalistes ou d'un ornithologue, tous passionnés, qui nous font découvrir des merveilles parfois bien cachées. Il suffit d'être attentifs à ce qui nous entoure au sol, dans les sous-bois ou dans les arbres, de regarder et d'écouter.

Ainsi au cours d'une sortie avons-nous appris qu'autrefois la mer touchait Nemours : difficile à imaginer aujourd'hui ! Que des macaques grimpaient les collines de Vernou-La Celle et que des hippopotames se baignaient dans le Seine... Souvent les balades se terminent par un pique-nique ou un repas convivial dans un restaurant du coin, ce qui permet de joyeux échanges.

Les enfants quelquefois présents découvrent alors un peu plus la nature et sont sensibilisés à la préservation de leur espace de vie. Le printemps est le temps des premiers chants d'oiseaux, le début de l'été les insectes font



## À la découverte des Îles de l'Orvanne

Par un matin ensoleillé le mercredi le 12 octobre, nous nous sommes retrouvés à 25 à Voulx pour explorer les Îles de l'Orvanne qui font partie des espaces naturels sensibles (ENS) de Seine-et-Marne.

Notre guide Ornella, conseillère en biodiversité et sciences citoyennes à Seine-et-Marne Environnement, nous a entraînés d'un pas alerte jusqu'à l'orée du bois. Composé surtout de saules, de frênes et d'aulnes, ce bois est traversé par l'Orvanne, une rivière d'à peine 5 mètres de large qui fait de jolies boucles formant plusieurs petites îles dans ce paysage ombragé. Elle prend sa source à Saint-Valérien à 18 km de Voulx et a un débit lent et très régulier, été comme hiver, même pendant de fortes pluies. Y nagent entre autres brèmes, anguilles et truites. Plusieurs espèces d'oiseaux se sont manifestés par leurs chants qu'Ornella a identifiés. Dans ces sous-bois au petit matin et le soir tombant se risquent prudemment le renard, l'écureuil roux ou le chevreuil. Dommage, à cette heure avancée (10 heures du matin), nous n'en avons pas vu. Quelques amateurs de champignons ont trouvé une paire de coprins chevelus qui ont été respectés et laissés en place (il n'y en avait pas assez pour une grande omelette pour tous). Vers midi nous avons rebroussé chemin et heureux de cette découverte, nous avons regagné nos foyers. **► T.H.**

leur apparition, les fleurs nous enchantent de leurs couleurs et leurs parfums et à l'automne la nature se pare de ses plus belles couleurs et les champignons commencent à montrer le

bout de leur nez. Venez découvrir ces merveilles avec nous, retrouvez-nous sur Facebook ou sur notre site. À bientôt ! **► Théo Hennemann**

» terres agricoles ! FNE Seine-et-Marne et EBG n'ont pas mâché leurs mots pour le dénoncer lors de l'enquête publique. Tels sont quelques-uns des points les plus marquants qui ont rythmé la vie de notre association.

### Avis aux jeunes générations

EBG est un outil formidable pour faire concrètement face à la crise climatique qui nous concerne tous et qui concernera surtout les jeunes générations. Il a donc besoin de nouvelles recrues pour avancer sur tous les fronts. Chacun peut agir en fonction de ses aptitudes et de ses envies. Il suffit d'être curieux et d'avoir un peu d'appétit. **►**

## Bilan et projets du CDSCF-VO

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DE DÉFENSE** du site classé de Flagy-Vallée de l'Orvanne (CDSCF-VO) s'est tenue le 12 novembre 2022 à Flagy en présence de huit membres d'EBG. Le président Patrice Prin a notamment détaillé les actions annuelles du comité,



maintenant bien implantées, pour 2023 : le nettoyage de printemps, les **trocs aux plantes de printemps et d'automne** ainsi qu'un voyage de découverte du patrimoine de la région. Jean-François Castell, enseignant chercheur à AgroParis Tech-INRAE, a ensuite donné une **conférence** intitulée « Cycle de l'eau et changement climatique : quelles adaptations pour les écosystèmes et la population mondiale ? ». Sujet traité brillamment, étayé de nombreux graphiques, cartes et références très parlants. **► S.G.**



**Bridgeoil rebaptisé Bridge Énergies a tenté de verdir son image pour faire avaler la pilule de son projet de poursuite d'exploitation de pétrole à Nonville. Retour sur la réunion publique du 16 septembre 2022 demandée par la municipalité.**

**LES NONVILLOIS** ne s'en sont pas laissés conter par le président de Bridge Énergies,

Philippe Pont, venu présenter ses projets avec son équipe dans la salle des fêtes de la commune. Bonne nouvelle tout de même : au lieu d'étendre la plateforme pétrolière et de forer dix puits supplémentaires comme demandé lors de l'enquête publique de septembre et octobre 2020, la société n'en prévoit plus que deux sur le site actuel. Un puits producteur serait converti en puits injecteur à l'automne 2023 et un second puits serait dédié à la production.

Ceci exigera une **nouvelle demande d'autorisation de travaux et une enquête publique.**

#### *Javel contre œuf pourri*

Hors de question pour la municipalité et les habitants d'approuver un quelconque projet tant que les odeurs nauséabondes d'**œuf pourri (H<sub>2</sub>S)** persisteront. Philippe Pont tente d'apaiser le climat en faisant la promotion d'une solution miracle (ou presque), à savoir l'installation d'une deuxième tour de lavage par eau de Javel censée détruire le sulfure d'hydrogène présent dans l'eau qui remonte du dogger avec le pétrole. Une tour qui coûte 68 000 euros et aurait dû prouver son efficacité dès fin octobre.

Et le président d'ajouter que si l'exploitation du gisement en vaut la peine, la vraie solution pour en finir avec ces nuisances consisterait à transporter les hydrocarbures via un réseau souterrain jusqu'au site « Les Ventes ». Celui-ci se trouve dans une clairière entre Nonville et Villemer dans une zone classée N dont une partie n'est pas sur la concession actuelle et dépend donc d'une des demandes

## **4 questions à Jean-Claude Belliot, maire de Nonville**

**Bridge Énergies s'est engagé publiquement le 16 septembre 2022 à supprimer toute mauvaise odeur à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Qu'en est-il 40 jours plus tard ?**

La société poursuit ses travaux sur l'un des deux puits injecteurs de la plateforme. Selon elle, il ne devrait plus y avoir d'odeurs mi-décembre. Lors de la **réunion publique organisée le 16 septembre à la demande du Conseil municipal**, les Nonvillois présents ont insisté sur le fait que la gestion des odeurs n'était toujours pas maîtrisée depuis dix ans. Et trois semaines après, **le 7 octobre, est survenu un incident** : une rupture sur la ligne d'injection d'eau, de l'eau chargée de

gaz, d'hydrocarbures, ce qui a provoqué des odeurs vraiment nauséabondes qui ne s'arrêtent pas, comme le nuage de Tchernobyl, à la frontière de la plateforme. Les habitants s'interrogent sur la nature des substances qu'ils ont bien pu respirer.

#### **Qui vous a prévenu et comment avez-vous réagi ?**

Les Nonvillois m'alertent toujours très vite par téléphone ou par SMS. Je me suis aussitôt rendu sur place avec mon premier adjoint. Aucun responsable de Bridge Énergies n'a prévenu la mairie ! La société a lancé une opération de pompage, a gratté le sol et l'a remis en état. De mon côté, j'ai contacté la DRIEAT\* qui n'a pas réagi : elle a beaucoup de tolérance vis-à-vis des exploitants. J'ai aussi contacté l'Agence régionale de santé. J'ai dû faire plusieurs demandes à Bridge Énergies et aux services



de l'État pour obtenir un premier rapport officiel d'incident le 26 octobre. Quant au deuxième rapport, il précise qu'il n'y a aucune odeur sur les lieux... Nous allons donc faire une saisine auprès du sous-préfet.

#### **Désormais que va faire Bridge Énergies ?**

La société va déposer une demande d'autorisation de travaux afin de pouvoir installer deux puits injecteurs et un puits producteur. Tant qu'on a des nuisances, ce sera non !

d'extension toujours en suspens. En revanche, si la rentabilité n'est pas au rendez-vous, le pétrolier poursuivra son activité sur l'actuelle plateforme jusqu'en 2034, voire 2039 s'il obtient la « rallonge » prévue par la loi Hulot. Pas de quoi réjouir les riverains !

### En guise de paravents

Philippe Pont enchaîne alors sur un partenariat avec la société française Eauzons spécialisée en aquaponie (voir article ci-contre). Une bonne façon de valoriser l'eau chaude extraite à 1500 mètres de profondeur avec le pétrole, dit-il, pour fournir les calories nécessaires au fonctionnement de la ferme aquaponique. Invité en visio à la réunion, le directeur général d'Eauzons détaille le projet, mais provoque un tollé lorsqu'il montre l'implantation des serres en guise de paravents autour de la plateforme pétrolière. Un lieu très mal choisi, se rebellent les Nonvillois. Pas de souci, conclut en substance le président de Bridge Énergies. L'eau chaude se transporte. Nous trouverons un autre terrain. ► **F. S.**



### Que pensez-vous du projet d'aquaponie porté par la société Eauzons avec laquelle Bridge Énergies souhaite nouer un partenariat ?

L'aquaponie permet une importante production de poissons et de légumes sur une petite surface. Bridge Énergies fournirait juste les calories indispensables à Eauzons. Ses responsables cherchent donc à avoir quelqu'un dépendant d'eux. L'installation des serres initialement prévue autour de la plateforme ne convient pas aux habitants. Le lieu n'est pas approprié. De toute façon, tant que le problème des odeurs n'est pas réglé, pas question de discuter de quoi que ce soit.

► Propos recueillis par

**Dominique Nanty et Fabiola Sustendal**

\* Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

## Qu'est-ce que l'aquaponie ?

**L'AQUAPONIE** combine deux modèles d'élevage et de culture : l'aquaculture (élevage de poissons) et l'hydroponie (culture hors-sol des plantes grâce à de l'eau enrichie en matière minérale). Le but est de créer un écosystème entre les poissons et les plantes. Les déjections des poissons sont transformées par des bactéries en nitrates. Les plantes filtrent l'eau des poissons en se nourrissant des nitrates, l'eau revient assainie vers le bac.

Les légumes à feuilles vertes sont bien adaptés au système (laitue, chou chinois, épinards, concombres, herbes aromatiques...). Parmi les poissons d'eau douce élevés, citons le tilapia, la perche de jade, la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier, la carpe commune et le bar rayé.

L'aquaponie existait déjà chez les Aztèques et permettait d'avoir une production agricole toute l'année. La Chine médiévale en faisait aussi usage, en particulier en mêlant riziculture et pisciculture. La pratique, quasi abandonnée durant la révolution culturelle, est à nouveau encouragée et utilisée partout dans le pays.

Ce système a été cité par la FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le parlement européen comme l'une des dix technologies qui changeront nos vies dans les prochaines années. Mais il a ses avantages et ses inconvénients.

### Les points positifs...

Le fait que l'aquaponie ait survécu durant des siècles démontre qu'elle présente des intérêts certains. Il s'agit d'un système fermé et autosuffisant assez facile à mettre en œuvre et possible toute l'année. Si elle ne bénéficie pas du label AB, l'aquaponie est 100 % biologique car elle n'exige aucun intrant chimique. Le seul intrant est la nourriture des poissons. Elle peut se pratiquer y compris en milieu urbain. Les légumes d'une qualité nutritive exceptionnelle poussent de deux à trois fois plus vite que dans un potager classique.

**L'aquaponie permet d'économiser entre 90 et 95 % de l'eau nécessaire en culture classique.**

Enfin, elle peut favoriser le développement d'une économie locale et de vente directe, limitant les coûts et émissions de CO<sub>2</sub> liés au transport.

### ...et les points négatifs

Le système présente toutefois des inconvénients. Efficace pour cultiver les légumes à feuilles aux besoins nutritifs modérés, il ne marche pas pour les graminées ou les tubercules.

L'aquaponie est difficile à mettre en œuvre à partir d'une certaine échelle parce que le maintien de l'équilibre poissons/bactéries/plantes n'est pas aisé. Le système qui permet la circulation de l'eau et son aération constante requiert une dose importante d'électricité. Dans les fermes industrielles, l'éclairage artificiel pour les plantes induit une forte consommation d'énergie.

La volonté de contrôle absolu dans ce milieu hyper-artificialisé en fait un système peu résilient qui pourrait être sensible aux inévitables incursions de pathogènes (comme les E.Coli). Et que dire des conditions de vie des poissons dans les exploitations à grande échelle comme celles des États-Unis ?

En conclusion, l'aquaponie est **valable à l'échelle de petites exploitations**. L'enjeu principal ? Trouver et maintenir le juste équilibre entre la population de poissons, la nourriture apportée, la densité bactérienne et la végétation cultivée. En petites fermes urbaines en circuit court, c'est une technique de production très intéressante. La dérive hyper industrielle du système semble soulever davantage de questions. ► **Josette Leclerc**

Sources : <https://aquaponie.net> ; [Wikipedia](https://aquaponiefrance.com) ; <https://aquaponiefrance.com>

## NONVILLE/TREUZY-LEVELAY

### La vallée du Lunain bientôt classée en espace naturel sensible

**TREUZY-LEVELAY ET NONVILLE travaillent en partenariat** au projet de développement de l'espace naturel sensible de la vallée du Lunain. Cet ENS est une zone humide dont la particularité est d'abriter une surface herbacée vaste (20 ha) et patrimoniale. Il fait partie d'une zone à enjeux avec huit types de végétation et 189 espèces végétales. Il est d'autant plus remarquable que 85 % de la surface du site (27 ha) sont recouverts de végétations menacées en Île-de-France.

**Par arrêté du 28 février 2020 un avis favorable a été émis pour l'aménagement de cet espace.** Les partenaires sont le Département, Seine-et-Marne Environnement, l'Établissement public

d'aménagement et de gestion des eaux (Épage), la CCMSL, les communes de Treuzy-Levelay et Nonville. Le but est de sauvegarder, valoriser et maintenir les richesses écologiques, l'identité paysagère, les pratiques agricoles des surfaces concernées.

**À Nonville, le cours du Lunain sera remis à son état initial.** Le périmètre préalablement sélectionné a été modifié par l'implantation du nouveau projet du Clos de Nonville qui en est exclu, donnant lieu à une modification du plan local d'urbanisme.

**À Treuzy-Levelay, les parcelles du lieu-dit « Le Bertigny » (5 à 6 ha) ont dû être recadrées** car certains propriétaires privés ne veulent pas de chemin le long du Lunain sur leur propriété.

Le futur ENS s'inscrit dans la continuité de l'ENS de Nonville, maillon essentiel pour préserver la trame bleue de la vallée du Lunain. **► D.N.**

### Concertation autour du Clos de Nonville

**LE CLOS DE NONVILLE\***, projet d'aménagement du château, se peaufine mais est toujours au stade de l'étude. Le groupe Bertrand qui en est à l'origine se veut à l'écoute des Nonvillois et de l'équipe municipale et n'essaie pas de contourner les contraintes. Ce principe de concertation donne donc lieu à un dialogue ouvert et peu d'opposition ferme. Rappelons que la structure permettra de créer environ 80 emplois. Notons aussi que dans le cadre des coupes de bois prévues pour l'aménagement des éco-lodges, celles-ci seront compensées par une replantation le plus près possible du site.

**Le Clos de Nonville ouvrira sans doute avec un décalage d'un an, soit début 2024. ►**

\* Voir EBG infos n°54.



## VEUEUX-LES-SABLONS (MLO)

### Oui à l'espace naturel sensible du marais du Lutin

**AMÉNAGER ET RESTAURER sur le plan écologique** l'espace naturel du marais du Lutin à Veneux-les-Sablons, tel est le projet du Département qui veut aussi l'ouvrir au public. Les membres du Conseil d'administration d'EBG réunis le 6 octobre 2022 ont émis à l'unanimité un avis favorable à ce projet qui a fait l'objet d'une **enquête publique du 17 octobre au 17 novembre 2022.**

Pour mémoire, EBG a bénéficié d'une visite guidée du site le 26 novembre 2021, à l'instar d'autres associations et collectifs locaux soucieux de préserver la biodiversité. Cette rencontre a permis de comprendre comment et pourquoi le Département prévoyait de défricher

certaines zones du marais afin de rouvrir des prairies, favoriser l'extension de roselières, valoriser des espaces boisés, sécuriser les chemins de promenade, etc.

EBG soutient toute action visant à **promouvoir les modes de déplacement doux** dans le contexte actuel de dérèglements climatiques et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Or, le site est accessible par la passerelle de Saint-Mammès d'où l'on peut rejoindre à pied ou à vélo la gare de Moret située à un km environ. Mais l'ascenseur permettant d'accéder à la passerelle avec un vélo était en panne depuis longtemps déjà selon les riverains. EBG demande donc qu'il soit



régulièrement révisé afin d'inciter les habitants à préférer le vélo à la voiture. Outre cette visite, le Département a organisé une **réunion publique le 20 octobre 2022** en mairie de Veneux pour exposer son projet. EBG apprécie sa volonté de faciliter le dialogue avant et pendant l'enquête publique. Elle souhaite que ce processus exemplaire s'applique à tous les projets portés par des sociétés privées et méritant une évaluation environnementale. **► F.S.**

CHEVRY-EN-SERREINE

# Allô ? Ça a coupé !

**Le pylône SFR contesté par nombre de Chevriots a été érigé en juillet 2022 à l'entrée de Grand Courcelles. Le collectif a eu beau remuer ciel et terre pour proposer d'autres emplacements et privilégier la médiation, peine perdue.**

## LE COMPTE RENDU du conseil municipal du 14 septembre 2021

**l'affirmait :** « SFR a contacté la mairie afin d'obtenir l'autorisation de faire une étude de sols, ce qui lui a été refusé, vu l'instruction en cours ». Sans attendre la décision du tribunal, SFR obtient un permis de construire le 30 novembre 2021. Entre-temps les autres sites possibles pour implanter le pylône sont délaissés. Des élus auraient même reçu l'ordre de ne pas continuer à chercher un autre terrain, ordre contesté par le maire ! Alors qui a donné cet ordre ? Mystère !

**Début juin 2022, les travaux démarrent sans informer la population ni sécuriser les lieux.** Selon le maire, ce serait la faute au délégataire de SFR, le Circet, qui aurait lancé le chantier sans l'avertir...

## Les failles du new deal mobile

Certes les citoyens ont du mal à s'opposer aux projets facilités par les lois d'exception votées au nom de l'intérêt général, mais ils n'ont pas à subir ce genre d'errements. Ils ont l'impression que tout est décidé dans l'opacité la plus totale. Les opérateurs ont la part belle face aux maires souvent mal informés.

**Le recours amiable adressé au maire n'est plus possible depuis la loi Élan<sup>(1)</sup>.** Cette méthode « démocratique sans le peuple » fait le terreau de l'opposition locale. Le Sénat le note dans son rapport de septembre 2021.



Pour remédier aux blocages, il préconise de mieux associer et informer les maires afin de répondre aux craintes des habitants qu'il faut impliquer dès le début du projet. De même la Cour des comptes, dans son rapport de juin 2021, juge indispensable l'implication des équipes-projets aux côtés des maires en cas de difficulté. Ces constats mettent le doigt sur les failles du new deal mobile et proposent des solutions favorisant un échange constructif avec la population, rééquilibrant le rapport de force jusque là plutôt à l'avantage de l'opérateur, avec au final une meilleure adhésion des habitants. Hélas, la médiation n'est pas facilement mise en œuvre. Si elle est prévue par l'**article L.34-9-1 du CPCE<sup>(2)</sup>**, elle ne bénéficie pas d'une large information et les modalités de saisine ne sont guère précises.

À Chevry-en-Sereine, une médiation a été sollicitée par le collectif en septembre 2021, puis en décembre 2021, avec le soutien d'EBG, auprès de la sous-préfecture de Provins. Celle-ci a répondu en mai 2022

qu'elle ne pouvait y donner suite, la médiation ne pouvant avoir lieu qu'avant toute démarche de recours contentieux. Encore fallait-il le savoir ! Et même si la médiation avait été sollicitée avant le recours, son issue aurait-elle été connue avant la fin du délai imparti permettant de saisir la justice ? Peu probable !

## Antennes-relais énergivores

Depuis juillet 2022, le pylône est une verrou dans le village et ne respecte pas le guide Mission France Mobile d'avril 2022 : éviter les impacts sur le paysage et la biodiversité. Mais soyons rassurés, la commune lance l'opération Colibri « pour contribuer à l'amélioration à plus long terme du cadre de vie du village en portant attention à plusieurs lieux faisant partie du patrimoine », dont... le site du pylône nommé l'îlot ZO 55.

Se référer à Pierre Rabhi serait-il le moyen de retrouver une conscience écologique pour s'offrir un pylône ? **Ne doit-on pas attendre l'issue du procès avant de penser à aménager le site ?** A priori non ! SFR pourrait se faire taper sur les doigts par l'ANFR<sup>(3)</sup> pour ne pas avoir installé dans les délais un service public pas si essentiel finalement puisque le gouvernement laissera Énedis couper si besoin l'alimentation des antennes-relais, très énergivores, y compris pour les appels d'urgence. Nécessité fait loi ! Nos problèmes de connexion sont dérisoires à côté de nos problèmes d'énergie. Peu importe, selon le maire, grâce à la 4G, Chevry va entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. André Malraux disait : « Le XXI<sup>e</sup> siècle sera le siècle de la communication ou ne sera pas ». À Chevry il ne sera pas car il faudra bien plus qu'un pylône de téléphonie pour qu'une communication municipale digne de ce nom s'établisse avec la population.

► **Francine Brénot-Carnet**

(1) Loi Élan pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. (2) Code des postes et communications électroniques. (3) Agence nationale des fréquences.

ESMANS

# Place à l'énergie solaire !



**Avec 9 000 panneaux solaires au sol pour une puissance de 4,4 GWh/an, le projet de parc photovoltaïque d'Esmans couvrira la consommation électrique de 1 500 foyers durant 40 ans minimum. EBG a émis un avis favorable à ce sujet lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 novembre au 23 décembre 2022.**

« **SI TOUT VA BIEN, nous obtiendrons en mars prochain le permis de construire une centrale photovoltaïque à Esmans** », déclare Barthélémy de Roux, chef de projet développement à Générale du Solaire (GDS), la société qui a peaufiné le projet. Les travaux dureront environ cinq mois et **le site devrait entrer en service début 2024**. Pas avant car GDS tient à respecter le calendrier écologique.

## Contrôler les déchets

EBG étudie toujours avec attention les projets visant à développer les énergies renouvelables qui devraient contribuer à réduire le recours aux énergies fossiles et à diminuer la dépendance de la France à l'énergie nucléaire. Or, celui porté par GDS répond en tout point à ses attentes. La société a d'ailleurs répondu de façon précise et compréhensible par tous aux recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Le lieu d'implantation est une ancienne carrière remblayée par divers déchets du BTP dans les années 1990 et devenue, de ce fait, impropre à l'agriculture. GDS a vérifié l'absence de risque de pollution du sol et des eaux souterraines par ces déchets. Le seul risque pourrait survenir en période de travaux même si aucun terrassement lourd n'est prévu. Dans ce cas, la société s'engage à stocker aussitôt les déchets et à les évacuer dans un centre de traitement approprié. À ce propos, EBG demande la poursuite d'un contrôle rigoureux des déchets et des effluents sur le site.

## Protéger les oiseaux

Bien qu'aucune culture ne soit possible vu que le sous-sol est une vraie poubelle, la vie a repris ses droits sur les deux hectares du futur parc photovoltaïque. Plusieurs espèces d'oiseaux s'y reproduisent et y nichent (tarier pâtre, bruant

**Le parc photovoltaïque, situé en bordure de la D 606, sera entouré d'une clôture qui permettra le passage de petite faune : reptiles, campagnols, mulots, belettes, hermines, etc. Certaines ouvertures seront aménagées par lesquelles pourront entrer les renards, par exemple, mais pas les sangliers ni les chevreuils.**

jaune, fauvette des jardins...). GDS ne fera donc **aucun défrichage ni débroussaillage entre mars et mi-août** pour éviter de détruire des œufs et déranger de jeunes oiseaux incapables de voler. Elle s'attellera à cette tâche entre septembre et février, ce qui permettra en outre à la végétation de se développer au printemps suivant.

Par ailleurs, afin d'éviter l'éblouissement des **automobilistes** circulant sur la D 606, GDS installera sur les parties sans trame ligneuse (environ 60 mètres) une haie d'arbres et d'arbustes mesurant de 80 cm à 100 cm lors de leur plantation. De plus, les panneaux solaires seront posés et orientés de façon à ne pas provoquer d'éblouissement.

Enfin, l'empreinte carbone liée à la fabrication des panneaux solaires et à la période des travaux sera compensée après trois ans maximum de fonctionnement de **la centrale** qui, elle, **doit fournir de l'énergie durant 40 ans au moins**. Autant de raisons qui ont conduit EBG à approuver totalement ce projet de centrale photovoltaïque.

▮ **Fabiola Sustendal**

## SOUPPES-SUR-LOING

### Ouverture du parc photovoltaïque en 2024

**D'UNE PUISSANCE DE 8,8 MWE**, le futur parc photovoltaïque de Souppes-sur-Loing répondra aux besoins de consommation électrique de 3 750 foyers. Les travaux ne devraient pas tarder à démarrer. Le raccordement au réseau par Enedis est programmé à l'automne 2023 et l'entrée en service de la centrale aura lieu au plus tard début 2024. Ce projet est porté, comme celui d'Esmans, par Générale du Solaire. EBG avait émis un avis favorable à ce sujet lors de l'enquête publique de l'automne 2021 (cf. *EBG infos* n°54, p.7). ▮

# Déchets du Grand Paris et d'ailleurs

LES SOCIÉTÉS EN CHARGE DE DÉBLAYER LES DÉCHETS ISSUS DU GRAND PARIS ET DES ACTIVITÉS DU BTP CONVOIENT DÉSORMAIS LES ANCIENNES SABLÈRES ET CARRIÈRES DE CHAILLES DU BOCAGE GÂTINAIS. APRÈS AVOIR BLINDÉ LE NORD DU DÉPARTEMENT DE « TERRES » CONTENANT PARFOIS DE LA DANGEREUSE PYRITE, ELLES explorent LE SUD DU DÉPARTEMENT. **EBG INFOS FAIT LE POINT SUR LA SITUATION ET DÉNONCE LE PROJET DE STOCKAGE DE DÉCHETS À THOURY-FERROTTES AINSI QUE CELUI À L'ÉTUDE DE REMBLAIEMENT D'UNE MAGNIFIQUE CARRIÈRE D'UN INTÉRÊT SCIENTIFIQUE EXCEPTIONNEL PROCHE DE DARVAULT.** ■

## UN CHANTIER PHARAONIQUE

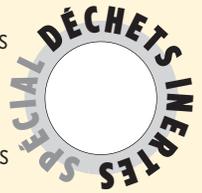
**LE CHANTIER GRAND PARIS EXPRESS (GPE) a débuté en 2015 et ne devrait s'achever qu'en 2030.** Piloté par la Société du grand Paris (SGP), il consiste à construire quatre nouvelles lignes de métro automatiques et à en prolonger deux. **Ces travaux engendreront 47 millions de tonnes de déchets** (l'équivalent de neuf pyramides de Khéops) que la société ECT est chargée de stocker<sup>(1)</sup>. La moitié a déjà été évacuée et la Seine-et-Marne est une terre d'accueil particulièrement prisée.

### Des déchets a priori inoffensifs...

D'après l'Ademe<sup>(2)</sup>, les déchets inertes sont des déchets « qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Enfin, ils ne détériorent pas d'autres matières en contact de manière préjudiciable à l'environnement ou à la santé

humaine. Les déchets inertes sont principalement des déchets minéraux produits par l'activité de construction (béton, tuiles et briques, agrégats d'enrobés, déblais, etc.). » Les filières de gestion des déblais sont au nombre de six : **le stockage dans des installations de stockage de déchets inertes (ISDI)** qui concerne 51 % des déchets, le remblaiement en carrières dans 20 % des cas (très prisé car principale filière de valorisation), les réaménagements des installations de stockage pour 13 % du volume et les projets d'aménagement pour 12 % du total. Les 4 % restants concernent le réemploi et la valorisation matières (ciment et plâtres surtout). Selon la SGP, la très grande majorité des terres (98 %) sont non polluées et non dangereuses. Elles peuvent donc être réutilisées. La société s'est d'ailleurs fixé l'objectif de valoriser 70 %

du volume de ces déchets inertes pour servir, entre autres, de remblais dans d'anciennes carrières, des friches en reconversion ou des espaces publics à réaménager.



### ... qui peuvent contenir de la pyrite

Ce sont ainsi 23 millions de mètres cubes qu'il faut stocker pour un coût d'environ un milliard d'euros. La société ECT, basée à Villeneuve-sous-Dammartin (77), est chargée de traiter ces montagnes de déblais et c'est en Seine-et-Marne que se sont concentrés ses efforts. Avec 13,8 millions de tonnes reçues, « la Seine-et-Marne est le principal département récepteur des déblais avec une part de 59 % des déblais depuis le démarrage des travaux »<sup>(3)</sup>. Mais des inquiétudes naissent depuis plusieurs mois et des questions se posent sur l'innocuité de ces terres dites inertes car certaines d'entre elles contiennent naturellement de la pyrite de fer (FeS<sub>2</sub>) qui s'oxyde à l'air et à l'humidité pour former de l'acide sulfurique et des sulfates. Ceux-ci pourraient donc migrer vers la nappe phréatique. Rappelons qu'en 2021-2022, Lafarge a été contraint d'évacuer 240 000 tonnes de ces déchets d'un site de réaménagement à Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) après observation d'oxydation de pyrite, il en a été de même sur le site de Triel-sur-Seine et celui de Guerville est surveillé. Or, des déblais provenant de ces mêmes couches géologiques chargées en pyrite sont aussi stockées dans plusieurs sites seine-et-marnais. Rester sur ses gardes est un impératif minimum à respecter.

► **Sandra Groscaux**

(1) D'autres sociétés comme Eurovia et sa filiale Docks de Limeil-Brévannes évacuent aussi des déchets inertes du Grand Paris. (2) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. (3) [https://media-mediathèque.societedugrandparis.fr/pm\\_1\\_167\\_167797-tafe3tlgox.pdf](https://media-mediathèque.societedugrandparis.fr/pm_1_167_167797-tafe3tlgox.pdf)

D.R.





# Le projet de décharge au lieu-dit Les Justices

**La société Docks de Limeil-Brévannes (DLB) demande de stocker 1,8 million de tonnes de déchets inertes sur une ancienne carrière de chailles à Thoury-Ferrottes. Un projet contre lequel s'insurge EBG.**

**DÉVERSER** aux Justices des déblais du Grand Paris Express (lignes de métro 15 et 18) et de divers travaux du BTP, tel est le projet de DLB, filiale d'Eurovia qui constitue le pôle routier du groupe Vinci. Si la préfecture accède à cette demande, ce sont de 135 000 à 200 000 tonnes par an de matériaux de type K3+ qui s'amoncelleront sur 24,6 ha de l'ancienne carrière de chailles durant 15 ans. **La mention K3+ n'est pas anodine.** Elle signifie que les déchets peuvent contenir des métaux lourds comme l'arsenic, le mercure ou le plomb, dont les valeurs sont jusqu'à trois fois supérieures au seuil autorisé. De quoi frémir ! La demande d'exploitation par DLB d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) a fait l'objet d'une simple consultation du public du 17 octobre au 14 novembre 2022 et non d'une enquête publique : la population a

ainsi été privée d'échanges avec un commissaire enquêteur sur un sujet très sensible. EBG a transmis par écrit les motifs de son opposition. **Le trafic des poids lourds** serait doublé, en particulier sur la RD 219 entre Monttereau et Thoury-Ferrottes et sur la RD 92 entre « Les Justices » et Voulx (20 à 40 camions par jour pour DLB). Sur ces mêmes petites routes circulent déjà les camions remplis de chailles par le carrier GSM dont les activités vont se poursuivre durant trente ans. Contrairement à ce qu'écrit DLB dans son dossier, l'ancienne carrière des Justices n'a pas été remise en état agricole à l'issue de son exploitation. GSM s'était pourtant engagé à le faire pour 2006. Ce constat n'encourage pas EBG à donner du crédit à une ISDI qui promet aussi « un retour à une topographie cohérente ». Non, les terrains n'ont pas été entretenus ni régulièrement fauchés, ce qui a d'ailleurs entraîné un regain de biodiversité (voir article ci-contre). Enfin, **les risques de pollution**, y compris par la pyrite, sont effectifs. **La nappe phréatique a été fragilisée** par l'exploitation des chailles sur des profondeurs de 6 à 20 mètres. Il est très inquiétant de s'appuyer sur

un bilan hydrique a priori correct, établi sur une moyenne pluviométrique annuelle, alors que les changements climatiques s'intensifient et que les « moyennes » ne seront plus fiables.

► **Guy Largillière et Fabiola Sustendal**

## Le retour de la bio

**Adhérent à EBG et naturaliste, Éric Martin a étudié avec attention le chapitre<sup>(1)</sup> dédié à la biodiversité dans le dossier de DLB. Voici les remarques pertinentes qu'il a déposées lors de la consultation publique.**

**LE BUREAU D'ÉTUDES** Axesocotec a été chargé d'étudier le site dit « Les Justices » à Thoury-Ferrottes.

● **Les trois passages de naturalistes les 9 mars, 13 avril et 19 août 2021** n'ont pas permis un relevé suffisant et complet de la biodiversité. À ces dates, des espèces migratrices et nicheuses à valeur patrimoniale forte ne sont pas encore présentes. Notamment **la pie grièche écorcheur** nicheuse sur le site (5 à 10 couples par an), la

## Le tract détonateur d'EBG

**L'INFORMATION** a failli passer sous les radars ! Aucun des administrateurs d'EBG, lecteurs assidus des annonces légales dans *La République de Seine-et-Marne*, n'a vu de publication annonçant la consultation du public à propos du projet de DLB. Et ce n'est pas en roulant sur la RD 92 qu'il était possible de repérer la petite affiche officielle apposée en bordure des Justices. Notre association a finalement eu vent de l'affaire grâce à un mail de France Nature Environnement Seine-et-Marne. Aussitôt, quatre membres d'EBG sont partis étudier le dossier en mairie et ont décidé d'alerter les habitants de Thoury-Ferrottes en diffusant un tract dans leurs boîtes aux lettres **le 2 novembre 2022**. Lors de cette diffusion, surprise ! Plusieurs conseillers municipaux rencontrés par hasard ont déclaré ne pas être au courant de la consultation qui avait pourtant débuté le 17 octobre...

Dès le 3 novembre, nombre de riverains ont appelé EBG qui les a incités à **donner leur avis sur le registre de la mairie au plus tard le 14 novembre**. Qui ne dit mot consent : ils ont bien capté le message et se sont exprimés. **Dès le 19 novembre**,



**EBG** Environnement Bocage Gâtinais vous alerte  
Après 72 hectares d'exploitation de carrière de chailles,  
**24 hectares de décharge à Thoury-Ferrottes !**

La société DLB projetée de déverser et stocker de 135 000 à 200 000 tonnes par an de déblais du Grand Paris Express sur le site dit « Les Justices » de l'ancienne carrière\*. ET CELA PENDANT 15 ANS !  
De plus, une usine mobile de broyage-concassage serait installée.  
Le trafic de poids lourds irait croissant, notamment sur la RD 219 entre Montreuil et Thoury-Ferrottes et sur la RD 92 entre « Les Justices » et Voulls sur laquelle circulent déjà les camions remplis de chailles par le carrier GSM dont les activités vont se poursuivre durant 30 ans.

Une consultation du public a débuté le 17 octobre. Vous avez jusqu'au **lundi 14 novembre 2022 pour donner votre avis**.

Le dossier est consultable en mairie de Thoury-Ferrottes le **lundi de 14 h à 16 h, le mercredi de 9 h à 12 h, le vendredi de 16 h à 19 h**. Un registre y est à votre disposition.

Vous pouvez aussi voir le dossier sur :  
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement> et envoyer votre avis par mail à [ud.77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud.77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr)

\* Il s'agit d'anciennement de l'implantation d'une décharge de déchets verts (DDV).

ils créaient le collectif **Stop Décharge Gâtinais\***, lançaient une pétition et distribuaient un tract le 20 novembre avec le soutien d'EBG afin d'inviter les habitants à se rendre au conseil municipal du 22 novembre. Trente-cinq personnes dont trois membres d'EBG ont assisté à la séance au cours de laquelle le conseil devait donner son avis sur le projet. Résultat du vote à bulletins secrets : 11 contre, 1 pour et 3 blancs. Deux autres communes concernées devaient aussi s'exprimer sur le sujet. Après avoir changé les



résultats de son vote, la municipalité de Chevry-en-Seraine a transmis à la préfecture son avis défavorable à la majorité. Celle de Voulls a voté à l'unanimité contre. EBG demande que le préfet prenne en compte ses arguments et la mobilisation des habitants d'autant plus en colère que tout semble avoir été orchestré pour ne pas ébruiter le projet de DLB aux conséquences très néfastes pour l'environnement. **Réponse attendue en principe le 20 février.** **ID**

\* constituée en association loi 1901 le 3 janvier 2023.

## diversité

caille des blés, la tourterelle des bois, etc. Des passages en mai, juin et juillet auraient permis un inventaire plus complet. En réalité, 65 espèces d'oiseaux y ont été observées (liste jointe sur le registre). Seulement 19 espèces ont été observées par l'écologue d'Axesocotec chargé du relevé naturaliste.

● **Le paragraphe intitulé Faune-Flore-Habitats** (page 2) note que « les terrains sont entretenus et régulièrement fauchés ». Affirmation inexacte. Le site n'a été broyé qu'une seule fois en dix ans. C'est pourquoi la renaturation en toute quiétude a permis au milieu d'évoluer en friche arbustive et herbacée, riche en biodiversité (plantes, insectes, micromammifères...) favorisant l'alimentation et



Louis Albéssa

la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux : **linotte mélodieuse, bruant proyer, bruant jaune** et d'autres espèces nicheuses au sol ou à faible hauteur.

● **Il est stipulé dans**

**l'étude qu'il n'existe pas de zone humide.**

Pourtant la dépression – bassin de filtration – située au nord-est du site constitue une zone humide temporaire qui selon la pluviométrie annuelle permet la reproduction d'amphibiens : tritons, grenouille rousse, crapaud commun (plusieurs observations ces dix dernières années).

En conclusion, cette étude de biodiversité et des milieux naturels est incomplète, imprécise et

mensongère. L'absence de pratiques d'entretien du site a permis au milieu d'évoluer en friche arbustive et herbacée, milieu rare dans le Bocage gâtinais, riche en biodiversité et qui mériterait de la part des instances départementales compétentes un classement de type arrêté de biotope ou Znieff<sup>(2)</sup> au vu de la présence d'espèces à valeur patrimoniale forte. Pour la réhabilitation du site, il faut penser à convertir la dépression – zone d'infiltration – en mare permanente. Bien que je sois favorable aux énergies renouvelables il est regrettable de sacrifier l'épanouissement de la biodiversité pour installer des panneaux photovoltaïques. Il existe en France toutes sortes de surfaces sans valeur naturelle qui pourraient être dédiées à cela. **ID**

(1) Annexe D, page 149. (2) Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

TREUZY-LEVELAY ET DARVAULT

# Un projet d'Eiffage

**L'ancienne carrière de sable du Bois de l'Abbesse va-t-elle servir de décharge pour le groupe Eiffage qui envisage de la combler avec des déchets inertes ? Située sur le territoire de Treuzy-Levelay, elle jouxte Darvault et fait le bonheur de ses habitants qui en apprécient la beauté. Catastrophique à bien des égards, ce projet ne doit pas aboutir.**

**LE COMPTE RENDU** du conseil municipal de Treuzy-levelay daté du 29 juin 2021 est limpide. Eiffage a contacté la commune pour l'informer de son projet de remblayer et reprofiler la carrière du Bois de l'Abbesse avec des déchets inertes (béton, tuiles, etc.) pour la remettre à niveau des bois environnants.

## **Concertation souhaitée**

Cette sablière de 9 ha, exploitée jusqu'au début des années 1970, appartient désormais à la Société des Silices.

**Profonde de 20 m, elle pourrait « accueillir » 800 000 m<sup>3</sup> de déchets.** Voilà qui générerait un trafic d'environ 6 camions par heure.

« Notre plan local d'urbanisme autorise le remblaiement sur ce site privé, commente Patricia Pillot, maire de Treuzy-Levelay.

La demande d'Eiffage ferait l'objet d'une enquête publique. Auparavant, le groupe mènerait une enquête sur la biodiversité\*.

Il a aussi pris acte de notre souhait de concertation avec les deux communes concernées. Enfin, après le comblement de la carrière, le terrain serait replanté et reviendrait à Treuzy-Levelay. »

Lors d'une deuxième rencontre avec la municipalité le 5 octobre 2022, Eiffage a dit

qu'il cherchait encore une voie d'accès pour ses camions. Le chemin de la Boulinière, à l'entrée de Darvault, est exclu. L'ancien accès à la sablière, non loin du cimetière, est à l'étude.

## **Un mail lapidaire**

« Voilà tout mon dossier sur ce projet, lance Fabrice Jeulin, maire de Darvault, en exhibant une mince chemise cartonnée bleue. Il ne contient qu'un seul feuillet : le mail adressé le 3 novembre 2021 par Eiffage à mon prédécesseur décédé en mai 2022. Depuis, plus aucun contact ». Le mail en question informe simplement qu'Eiffage a le droit de reboucher la carrière de la Société des Silices. Point barre.

« Pas question de toucher à notre magnifique carrière où tous les anciens d'ici sont allés jouer, faire du vélo, et où les Darvultois aiment se promener.

On aurait tous les inconvénients et aucun avantage », poursuit-il. Et d'imaginer à voix haute un cauchemar : le trafic de poids lourds sur l'artère principale de Darvault avec ce rond-point trop petit sur lequel les camions doivent rouler, la route abîmée, les arrêts de bus dangereux pour les passagers et parmi eux les scolaires. Très sensible à la protection de l'environnement, Fabrice Jeulin se dit prêt à tout mettre en œuvre pour empêcher ce projet d'aboutir. Il sait déjà pouvoir compter sur le soutien d'EBG.

## **► Dominique Nanty et Fabiola Sustendal**

\*En juin 2014, l'agence régionale Natureparif devenue Agence régionale de la biodiversité a convié une centaine de naturalistes dont l'ANVL à faire un inventaire éclair des ressources biologiques sur Nonville et Treuzy-Levelay. Dans la carrière de Treuzy, ont notamment été observés la huppe fasciée, la rare alouette lulu et un papillon, le thécla de l'orme peu présent en Île-de-France.



## PLAIDOYER pour conservation au de la carrière du de l'Abbesse

PAR MÉDARD THIRY

**La carrière est un site géologique exceptionnel pour son ensemble de dalles de grès de Fontainebleau et présente un intérêt patrimonial majeur. Elle a été exploitée pour le sable jusque dans les années 1960. Les masses de grès dur constituaient une « gêne » et étaient contournées ce qui les a d'autant mieux exposées.**

**L**A CARRIÈRE montre quatre niveaux superposés de lentilles de grès, c'est-à-dire de sable cimenté par de la silice après son dépôt. Pour cela il a fallu que le sable soit traversé à l'endroit des grès par des masses considérables d'eau qui déposaient progressivement la silice du ciment. Ce raisonnement et la disposition horizontale des dalles de grès ont amené à les interpréter comme des témoins d'écoulement d'anciennes nappes phréatiques. C'est l'origine de tous les grès du sud de la région parisienne.

## **Témoins d'une zone de sols gelés**

Le caractère unique des grès de la carrière du Bois de l'Abbesse est qu'ils montrent des



# une titre géologique Bois

morphologies en fuseaux qui reflètent l'écoulement de la nappe d'eau nourricière vers les sources qui s'écoulaient vers la vallée adjacente. Ces grès, en forme de fuseaux groupés en faisceaux, montrent des « écoulements forcés » de la nappe (par opposition à un écoulement horizontal ordinaire), comme dans un conduit délimité par des murs imperméables. Ces écoulements témoignent d'une zone de sols gelés (permafrost) qui forcerait les écoulements à sa base ou même à travers des conduits libres de glace. C'est là l'intérêt géologique exceptionnel de cette carrière. Son intérêt patrimonial est double : préserver un site géologique impressionnant, témoin en outre de l'activité verrière régionale depuis le décret royal de Louis XV le 2 juillet 1751, et proposer un site pédagogique au public et à l'enseignement. Malgré l'apparence spéciali-

sée du sujet, la lecture de la carrière et des morphologies des grès est très intuitive et ne nécessiterait que quelques panneaux explicatifs simples. La beauté et la grandeur du site en font son attrait. Sa bonne conservation, 60 ans après l'exploitation, est avant tout due à sa taille (aucun mélange d'éboulements des niveaux superposés) et est une garantie de préservation sur le long terme. Son inscription comme Réserve naturelle régionale ou Espace naturel sensible, par exemple, en ferait un site majeur dans ces catégories.

## Un lieu idéal pour la pédagogie

La carrière a été le but de plusieurs visites géologiques, accompagnées d'un livret guide dédié, pour un public élargi et des professionnels internationaux, dont :

1. l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL) et des Naturalistes parisiens (NP) pour leur excursion géologique annuelle, le 16 novembre 2003, 40 participants ;
2. des élèves des classes de 4<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e venant des établissements de Nemours et de Montereau, dans le cadre de la « Cordée de la Réussite », le 14 novembre 2012, 35 participants ;
3. l'excursion géologique du 14<sup>e</sup> Congrès français de sédimentologie, le 8 novembre 2013, avec la participation de 20 géologues professionnels ;
4. l'excursion géologique de la Conférence AIG-11, Applied Isotope Geochemistry, le 23 septembre 2015, avec la participation de 40 géologues, dont 20 des USA ;



**Chercheur à Mines-Paris Tech et géologue de réputation internationale, Médard Thiry a entraîné quelques membres d'EBG et de l'ANVL à la découverte de la carrière du Bois de l'Abbesse. Et il leur a appris à « lire » l'histoire fantastique qu'y racontent les grès.**



5. l'excursion géologique annuelle de étudiants de L1 Sciences de la Terre, de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et Université de Paris, pour trois groupes de 25 étudiants, les 25, 26 et 27 mai 2021.

La carrière du Bois de L'Abbesse a été citée dans plusieurs publications nationales et internationales et la description d'un point de visite y est dédié dans *Curiosités géologiques du massif de Fontainebleau, Guide géologique*, par Médard Thiry avec la collaboration de Marie Nieves Liron, Patrick Dubreucq, Jean-Claude Polton (2017, BRGM Éditions, 115 p.).

**Baptisé « L'aigle en plongée », cet ensemble de grès est l'une des pépites que recèle la carrière. Le schéma inclus dans la photo montre bien sa morphologie en fuseaux groupés en faisceaux.**



Louis Albesse



**ÇA COMMENCE** par un spot télévisé : « Les conseillers France Rénov' sont là pour vous aider » et « pour réaliser des travaux en toute sérénité ». Déjà accrochez-vous ! Sur le site de France Rénov' il est annoncé avec fierté que 1 000 conseillers sont là pour nous aider gratuitement, à chaque étape. Petit calcul : il y a environ 37,2 millions de logements individuels en France. L'objectif gouvernemental d'un parc immobilier « basse consommation » est pour 2050 soit 1 328 dossiers par an, 28 par semaine, c'est jouable me direz-vous.

**Au rythme d'une tortue** Les rendez-vous avec le conseiller France Rénov' dans notre Bocage gâtinais sont donnés avec un délai de trois à cinq mois. Dans l'attente je vous conseille de stocker fuel ou gaz... Puis vous contactez un artisan RGE qui établira son devis. Vous tombez d'accord. Commencent alors les ennuis pour vous comme pour l'artisan. **Trois mois se sont déjà écoulés. Vous déposez enfin votre demande** Ma Prime Rénov' en ligne. Il faut la refaire plusieurs fois car bien des pièces sont à ajouter au dossier (n° assuré de

## Quand ma Prime Rénov' déraile...

l'artisan, certifications, etc.). Certes, cela se justifie sauf qu'au lieu de vous demander toutes les pièces en une fois on vous les réclame une par une avec un délai d'environ quinze jours entre chaque envoi. Nouveau délai, un à deux mois de plus environ. Les montants de prime prennent en compte votre revenu fiscal. Selon les cas vous vous réjouissez ou pas, vous avez la fibre environnementale et vous voyez le prix du fuel ou du gaz augmenter de façon exponentielle. Vous vous lancez. L'artisan fait son travail. Votre nouvel équipement est opérationnel.

### Place aux cauchemars

Et là ce ne sont pas les ennuis qui continuent, c'est tout autre chose, difficile à qualifier : l'enfer, le calvaire, le cauchemar. Eh bien, c'est tout cela rassemblé ! Vous demandez votre prime. Durant trois à quatre mois, rien ne bouge. Vous appelez deux fois par semaine. Seule réponse : « Patien-

tez ». Vous contactez le conseiller qui devait vous accompagner à chaque étape. Mais il ne peut rien faire pour le versement de la prime. Ce sont les services de l'Anah\* qui en sont les opérateurs. Il vous indique par mail que « La délégation locale de l'Anah m'a confirmé ne pas avoir accès aux dossiers et avoir transmis votre problème aux instances nationales ».

Vous ne pouvez pas payer l'artisan, vous êtes très embarrassé, vous ne savez comment vous excuser, forcément vous n'y êtes pour rien. Alors vous faites une avance sur vos économies pour qu'il puisse au moins payer le matériel qu'il a installé. Pauvres artisans ! Malmenés, harcelés, dépréciés, corvéables, disponibles, surtaxés et j'en passe. À cause du mauvais fonctionnement des services de l'État certains font faillite, d'autres refusent dorénavant de faire des travaux liés à l'obtention de la Prime Rénov'. Et voici maintenant le clou du

spectacle. À force de chercher sur le site de France Rénov' vous tombez en bas de page sur un encadré : « Services Publics + : pour des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces ! »

### Crier dans le désert

Les réponses aux demandes par voie électronique sont envoyées en une semaine maximum, paraît-il. Pour ma part, j'attends réponse aux mails que j'ai adressés sur la plateforme depuis quatre mois. Quant aux courriers, le délai est de maximum deux semaines. Or, **mon recommandé du 9 septembre 2022 a été réceptionné le 28 novembre !** En clair, il n'a pas été lu, ni donné lieu à une réponse... il est en cours de traitement. Entre-temps j'ai envoyé **le 3 octobre un mail sur la plateforme du ministère** de la transition écologique. **Le 6 décembre j'attends toujours la réponse.**

Huit mois après la constitution du dossier, six mois après la demande de prime, toujours aucun versement. Sur la plateforme du site impossible d'accéder au dossier, de voir à quelle étape il en est. Le président de l'Anah n'a pas répondu à la lettre adressée par le député de ma circonscription que j'avais fini par rencontrer. Un scandale national relayé dans *Le Parisien*, *Le Figaro*, *60 millions de consommateurs*, *Que choisir*. Le défenseur des droits s'est saisi des nombreuses plaintes et en a informé l'Anah qui en « prend acte ». Ah bon...

► **Dominique Nanty**

\* Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

# 6<sup>e</sup> RAPPORT DU GIEC : il faut agir très vite

**Les événements climatiques récents nous ont rappelé l'urgence d'agir face au dérèglement climatique. C'est pourquoi les conclusions du 6<sup>e</sup> rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) paru en avril 2022 <sup>(1)</sup>, méritent la diffusion la plus large.**

**LE GIEC, COMPOSÉ PAR PLUS DE 200 SCIENTIFIQUES**, compile l'état des connaissances sur le sujet <sup>(2)</sup>, ainsi que sur les options permettant de réduire le rythme du changement climatique. Il établit des scénarios afin d'éclairer les décisions <sup>(3)</sup>. Son 6<sup>e</sup> rapport se décline en trois parties.

## Chaque dixième de degré compte

La première établit le constat scientifique. Les changements climatiques actuels sont rapides, sans précédent, certains sont déjà irréversibles. **Ils relèvent intégralement de la responsabilité humaine** et non des fluctuations naturelles du climat. Ils se manifestent par un renforcement des événements climatiques extrêmes. Ils sont principalement dus à l'accumulation du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. **Le seuil de +1,5°C sera franchi au cours de la décennie 2030, même si les émissions se réduisent fortement.** Mais les choix effectués aujourd'hui peuvent encore empêcher des bouleversements plus graves. Si les changements des océans et des zones gelées de la planète sont déjà irréversibles, leur rythme peut être ralenti. **Chaque dixième de degré compte.** L'efficacité des puits de carbone (océan et biosphère qui absorbent aujourd'hui

la moitié des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine humaine) serait réduite en cas de fort réchauffement. Le risque de voir un dépérissement rapide de la forêt amazonienne, des changements abrupts de la circulation océanique ou de la fonte des pôles, serait accru.

## Limiter les dégâts

La deuxième partie recense les conséquences. D'ores et déjà, le changement climatique a des impacts néfastes partout dans le monde. Les populations défavorisées des pays en développement sont les plus vulnérables, alors qu'elles ont très peu contribué au réchauffement actuel. En Europe, les températures moyennes ont augmenté de 2°C et les pertes de récoltes ont triplé

depuis 50 ans. Partout la biodiversité est menacée, des écosystèmes dont nous dépendons ayant atteint des points de non-retour. Pour limiter ces dommages, il faut un déploiement rapide de solutions d'adaptation : l'agroécologie, la gestion forestière, la gestion des ressources en eau et la mobilisation des connaissances des populations locales. Mais l'adaptation seule ne suffira pas. La diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) est urgente. La fenêtre d'action pour assurer un avenir soutenable se rétrécit.

Les actions environnementales ont aussi des effets sociaux : réduction de la pauvreté, de la faim, des inégalités, amélioration de la santé publique.

## Coup de frein

La troisième partie traite des émissions de GES. Celles-ci continuent à augmenter. Pour maintenir le réchauffement global en dessous de +1,5°C d'ici la fin du siècle, il faudrait les réduire d'au

### Les bouleversements dans le monde des glaces

(calotte glaciaire dans l'Antarctique, glaciers dans les zones de montagne...) pourraient être bien plus rapides et importants que prévu. Cet avertissement provient d'un rapport scientifique dévoilé en novembre 2022 lors de la COP 27 (conférence sur les changements climatiques) à Charm-el-Cheikh en Égypte.



moins 43 % d'ici 2030 et agir au plus vite. Ce ne sera pas le cas si les infrastructures d'énergie fossile existantes continuent à être utilisées voire étendues. Les émissions sont inégalement réparties : les 10 % plus riches émettent entre 36 % et 45 % des GES. Des changements technologiques peuvent faciliter la transition énergétique : énergies renouvelables, mobilité électrique, bâtiments bas carbone. Mais ni les progrès techniques ni les changements individuels de modes de vie, quoique nécessaires, ne seront suffisants. **Une transformation structurelle, de l'organisation urbaine, des transports, un renforcement des réglementations, sont indispensables.**

### ► Stéphanie Treillet

(1) Les précédents rapports ont été publiés à intervalle de 5 à 7 ans depuis 1990. (2) Environ 14 000 études scientifiques ont été recensées. (3) Pour un résumé détaillé, cf. <https://pour-un-reveil-ecologique.org/fr/articles/10-points-cles-giec-ar6-wg3/>



Infographie Réseau action climat

Prévention des inondations

# Les casiers pilotes en Bassée : une fausse bonne idée

**L'AFFAIRE REMONTE À JUILLET 2020\***. Se déroulait alors une enquête publique sur le projet de construction d'un casier pilote composé d'une digue de 7,9 km et d'une station de pompage en Bassée pour limiter, en cas de crue, jusqu'à 15 cm le niveau de la Seine. On se souvient du coût élevé de cette opération (114 millions d'euros), de sa superficie (360 ha) et de sa contenance (10 millions de m<sup>3</sup>). Bien que le risque de crue soit vraiment important pour la partie aval de la Seine, très peuplée – Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis –, ce projet a fait l'objet d'avis très défavorables. Ainsi les associations de propriétaires, la Mission régionale d'au-

torité environnementale (MRAe), le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le Conseil national de protection de la nature, France Nature Environnement Seine-et-Marne et Île-de-France l'ont jugé inefficace au terme des travaux prévu en 2050 : au total 9 casiers identiques doivent être installés dans la zone pour limiter la crue de 20 cm à 60 cm maximum. Malgré les demandes de réévaluation des opposants, le préfet a déclaré le projet d'utilité publique mi-décembre 2020. **Le chantier qui a démarré en janvier 2021 sera fini en 2024.** Depuis, les craintes sont grandes de voir se réaliser ces ouvrages démesurés, anachroniques et inadaptés : **600 millions d'euros**, 55 km de digues, 9 casiers pour un stockage de 55 millions de m<sup>3</sup> d'eau. L'expert « eau » de FNE Île-de-France ne mâche pas ses mots : « *C'est une fausse bonne idée* », martèle-t-il. **Pour mémoire, ce projet est né il y a vingt ans**, période où la méthode pour lutter contre les inondations consistait à construire d'énormes ouvrages en béton, les crues étant prévisibles. Aujourd'hui des quantités d'eau inattendues peuvent tomber à tout moment n'importe où (comme l'été 2021 en Allemagne), même lorsque les barrages sont pleins (2016). Désormais il est préconisé d'utiliser des méthodes naturelles, c'est-à-dire la restauration des cours d'eau, la renaturalisation des berges ou des méandres. L'aménagement d'une zone d'expansion des crues dans les sablières de la Bassée permettrait de préserver cette zone humide exceptionnelle qui est classée par l'Europe en zone de protection spéciale (directive oiseaux) et en zone spéciale de conservation (directive habitat faune flore). En outre, il s'agit de la plus grande réserve d'eau potable d'Île-de-France où l'on pourrait finalement stocker une plus grande quantité de cette ressource si précieuse.

ros, 55 km de digues, 9 casiers pour un stockage de 55 millions de m<sup>3</sup> d'eau. L'expert « eau » de FNE Île-de-France ne mâche pas ses mots : « *C'est une fausse bonne idée* », martèle-t-il. **Pour mémoire, ce projet est né il y a vingt ans**, période où la méthode pour lutter contre les inondations consistait à construire d'énormes ouvrages en béton, les crues étant prévisibles. Aujourd'hui des quantités d'eau inattendues peuvent tomber à tout moment n'importe où (comme l'été 2021 en Allemagne), même lorsque les barrages sont pleins (2016). Désormais il est préconisé d'utiliser des méthodes naturelles, c'est-à-dire la restauration des cours d'eau, la renaturalisation des berges ou des méandres.

L'aménagement d'une zone d'expansion des crues dans les sablières de la Bassée permettrait de préserver cette zone humide exceptionnelle qui est classée par l'Europe en zone de protection spéciale (directive oiseaux) et en zone spéciale de conservation (directive habitat faune flore). En outre, il s'agit de la plus grande réserve d'eau potable d'Île-de-France où l'on pourrait finalement stocker une plus grande quantité de cette ressource si précieuse.

▮ **Jeanne Brune**

\* EBG infos n° 52, page 9.

## Stop au déclin !

**Un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction sur notre planète dans de brefs délais.** Les activités

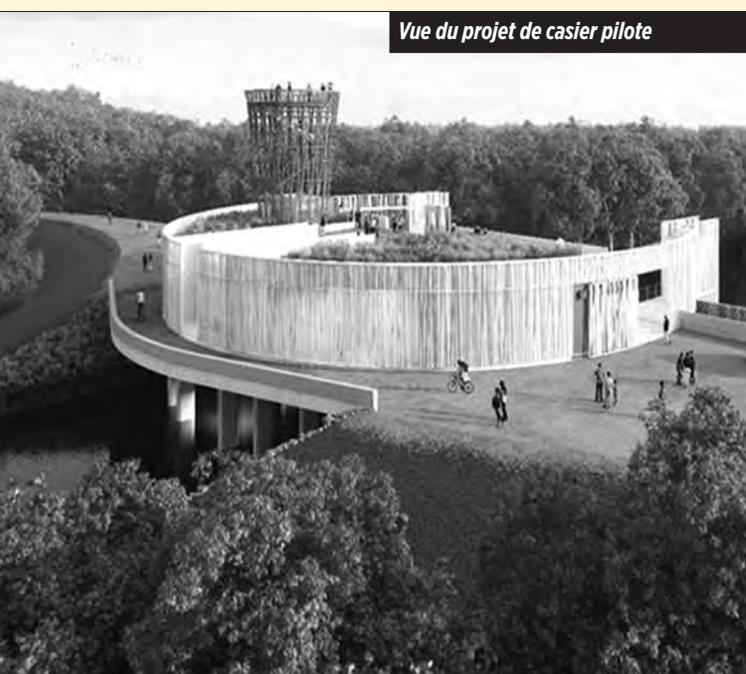


humaines ont dégradé plus de trois quarts des terres et deux

tiers des océans. Afin d'enrayer ce déclin catastrophique du vivant, 196 nations ont négocié durant près de deux semaines à Montréal (Canada) lors de la 15<sup>e</sup> Conférence mondiale sur la biodiversité (COP 15).

**Le résultat est tombé le 19 décembre 2022 : un accord qualifié d'historique qui vise à protéger d'ici à 2030 au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, des zones côtières et marines.** Avec de l'argent à la clé, à savoir 30 milliards de dollars par an en guise d'aide internationale pour la biodiversité. Insuffisant selon nombre de scientifiques qui chiffrent à 100 milliards annuels le montant d'un budget salvateur.

Protéger et préserver le vivant exigent de réduire l'usage de pesticides et de produits chimiques ainsi que celui du plastique. Les signataires de la Cop 15 se sont engagés à le baisser au moins de moitié et ont mis en avant des solutions telles que l'agroécologie. C'est le début « d'un pacte de paix avec la nature », note le secrétaire général de l'Onu, António Guterres. Il faudra pourtant veiller à la mise en œuvre de l'accord de Montréal qui ne repose sur aucun engagement chiffré... **D'où l'urgence d'agir y compris près de chez soi.** EBG en a bien conscience qui milite pour empêcher la destruction d'espaces naturels et promouvoir une agriculture écoresponsable. ▮



Vue du projet de casier pilote